



## Communiqué de Presse

Paris, le 6 janvier 2010

**Société Générale lance un nouveau placement innovant : ARIMEO, permettant, à l'échéance de bénéficier de l'intégralité du potentiel de hausse des marchés actions de la zone euro plafonné à 85% (soit un taux de rendement annuel maximum potentiel de 8%).**

Avec ARIMEO, Société Générale commercialise jusqu'au 31 mars 2010, un placement permettant de bénéficier en toute sécurité du potentiel de valorisation des actions de la zone euro.

**En synthèse ARIMEO offre, à son échéance des 8 ans :**

- ⇒ au minimum **100 % du capital net investi garanti**<sup>1</sup>
- ⇒ majoré de la progression du DJ Euro Stoxx 50<sup>2</sup> entre son niveau final et son niveau initial. Cette hausse est plafonnée à +85% (soit un taux de rendement annuel maximum potentiel de 8%)
- ⇒ **cadres de détention** : le compte-titres ordinaire et les contrats d'assurance vie et de capitalisation.

**ARIMEO, obligation de droit français** émise dans le cadre du programme d'émission EMTN (Euro Medium Term Note) du Groupe Société Générale, **est éligible au compte-titres ordinaire et aux contrats d'assurance-vie et de capitalisation.**

<sup>1</sup> Garantie du capital pour les investissements sur ARIMEO reçus au plus tard le 31/03/2009 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 avril 2010 soit 1 000 €. La garantie n'est accordée qu'à l'échéance. Après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

<sup>2</sup> Hors dividendes.

SERVICE DE PRESSE SOCIETE GENERALE  
BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

Joëlle ROSELLO  
+33 (0)1 42 14 02 17

Sandrine BLONDIAU  
+33 (0)1 42 14 83 73

SOCIETE GENERALE  
BDDF/COM  
75886 PARIS CEDEX 18  
[www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)

Société Anonyme au capital de 924 757 831,25 EUR  
552 120 222 RCS PARIS

## Le mécanisme en bref :

### A l'échéance des 8 ans, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup>

- ⇒ 100 % de son capital net investi garanti
- ⇒ augmenté de la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50, calculée entre son niveau final et son niveau initial et retenue dans la limite de + 85%

Si la performance de l'indice est négative elle sera retenue à 0%.

**Niveau initial de l'indice** : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates du 6, 7, 8, 9 et 12 avril 2010.

**Niveau final de l'indice** : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés durant les 20 jours ouvrés entre le 26 février 2018 et le 23 mars 2018.

**Le code ISIN d'ARIMEO est FR0010820688**

## Synthèse des inconvénients du placement ARIMEO

- Le capital net investi<sup>(2)</sup> est garanti à hauteur de 100%. Elle ne bénéficie qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation et qui restent investies jusqu'à l'échéance<sup>(2)</sup> ..
- La performance maximum pouvant être acquise à l'échéance est limitée à +85% soit un TRAAB maximum de 8%<sup>(2)</sup>.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50.

(1) Après frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation sur lesquels a été réalisé l'investissement.

(2) En cas de rachat avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas.

## Avertissement :

ARIMEO est une obligation de droit français émise dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes. Nous vous invitons à prendre connaissance des caractéristiques spécifiques du placement en vous référant aux "conditions définitives". L'attention du public est attirée sur la rubrique facteurs de risque présentée dans le prospectus. ARIMEO peut être investi dans un compte-titres ordinaire ou sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP. Conformément aux Notes d'Information de ces contrats, des frais sur versement et des frais de gestion sont prélevés. ARIMEO est un produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital à l'échéance par la Société Générale.

Ce produit est soumis aux termes et conditions du "SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus" dans le cadre duquel il est émis et aux conditions définitives y afférentes.

Ce programme et les conditions définitives du placement sont disponibles sur le site "<http://prospectus.socgen.com>" ou sur simple demande. Le prospectus approuvé par la Commission de surveillance du Secteur Financier (CSSF) est valable pour une commercialisation en France, l'AMF ayant reçu la notification de la CSSF le 29 avril 2009.

## Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 163 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail & Services financiers qui comptent plus de 30 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Gestions d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 3 073 milliards d'euros d'actifs en conservation et 348 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin septembre 2009.
- Accompagnant ses clients dans de nombreux secteurs, la Banque de financement & d'investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking offre des solutions sur mesure en s'appuyant sur son expertise globale en matière de banque d'investissement, de financements et d'activités de marchés.

Société Générale figure dans les indices internationaux de développement durable : FTSE4good et ASPI.

[www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)

Placement à capital garanti  
à l'échéance



## ARIMÉO

Eligible dans le cadre  
du compte-titres et des  
contrats d'assurance vie  
et de capitalisation

Durée de placement  
recommandée : 8 ans

Bénéficiez en toute sécurité  
du potentiel de valorisation  
des actions de la zone euro

[particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)



On est là pour vous aider



## ARIMÉO offre, à son échéance de 8 ans :

- au minimum, 100 % du capital net investi<sup>(6)</sup>,
- majoré de la progression du DJ Euro Stoxx 50<sup>(7)</sup> entre son niveau final<sup>(8)</sup> et son niveau initial<sup>(9)</sup>. Cette hausse est plafonnée à + 85 % (soit un taux de rendement annuel maximum de 8 %).

### L'indice de référence de la zone euro en toute transparence

L'indice DJ Euro Stoxx 50 regroupe les 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées pour leur capitalisation boursière et leur représentativité économique. Il respecte une pondération par pays et par secteur pour être au plus près de la structure économique de la zone euro. Le DJ Euro Stoxx 50 s'est imposé comme la référence principale des marchés actions de la zone euro.

(6) Garantie du capital pour les investissements sur ARIMÉO reçus au plus tard le 31/03/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 avril 2010 soit 1 000€. La garantie n'est accordée qu'à l'échéance.

(7) Hors dividendes.

(8) Moyenne arithmétique des 20 cours de clôture de l'indice entre le 26 février et le 23 mars 2018.

(9) Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 6, 7, 8, 9 et 12 avril 2010.






# ARIMÉO



Commercialisation jusqu'au 31 mars 2010  
au travers du compte-titres ordinaire  
et des contrats d'assurance vie  
ou de capitalisation

UN NOUVEAU PLACEMENT PERMETTANT, À L'ÉCHÉANCE,  
DE BÉNÉFICIER DU POTENTIEL DE HAUSSE DES MARCHÉS  
ACTIONS DE LA ZONE EURO PLAFONNÉ À 85%  
(soit un taux de rendement annuel potentiel de 8%).

 **Un capital net investi<sup>(1)</sup> garanti à 100% à l'échéance  
quelle que soit l'évolution des marchés financiers**

Au bout de 8 ans, ARIMÉO offre une solution simple permettant d'allier à la fois la garantie du capital net investi et de bénéficier du potentiel de valorisation en Bourse des plus grandes capitalisations de la zone euro.

 **Une formule de remboursement faisant bénéficier  
à l'échéance de la progression de l'indice actions phare  
de la zone euro: le DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup>**

dans la limite de + 85% soit un taux de rendement annuel de 8%

ARIMÉO s'appuie directement sur l'évolution<sup>(3)</sup> de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>(2)</sup> entre son niveau final et son niveau initial. L'objectif est ainsi de bénéficier à l'échéance, en plus de 100 % du capital net investi, de la hausse potentielle de l'indice durant les 8 prochaines années avec un gain maximum de + 85 % (soit un taux de rendement annuel maximum de +8%).

 **Le choix du cadre fiscal pour répondre aux objectifs  
et à la situation financière de l'investisseur**

Il est possible d'investir sur ARIMÉO dans le cadre d'un compte-titres ordinaire ou un contrat d'assurance vie ou de capitalisation<sup>(4)</sup>.

## Pour en savoir plus sur le :

- **Niveau initial de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates du 6, 7, 8, 9 et 12 avril 2010.
- **Niveau final de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés durant les 20 jours ouvrés entre le 26 février 2018 et le 23 mars 2018.

- ARIMEO est une obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission EMTN (Euro Medium Term Note) du Groupe Société Générale.
- Cette obligation est garantie par la Société Générale<sup>(4)</sup>.

## Exemples du mécanisme de remboursement à l'échéance dans 3 contextes de marché :

Pour un capital net investi de 1 000 €<sup>(1)</sup>,  
le remboursement à l'échéance serait de :

### CAS TRÈS FAVORABLE

■ Garantie en capital :	1 000 €
■ Performance de l'indice à l'issue des 8 ans :	+95 %
■ Performance ARIMEO :	+85 %
■ Gain à l'échéance :	1000 € x 85% = 850 €
■ Capital remboursé à l'échéance :	1000 € + 850 € = 1850 €

Taux de rendement de 8 %

### CAS DÉFAVORABLE

■ Garantie en capital :	1 000 €
■ Performance de l'indice à l'issue des 8 ans :	-50 %
■ Performance ARIMEO :	0 %
■ Gain à l'échéance :	1000 € x 0% = 0 €
■ Capital remboursé à l'échéance :	1 000 €

Taux de rendement de 0 %

### CAS INTERMÉDIAIRE

■ Garantie en capital :	1 000 €
■ Performance de l'indice à l'issue des 8 ans :	+40 %
■ Performance ARIMEO :	+40 %
■ Gain à l'échéance :	1000 € x 40% = 400 €
■ Capital remboursé à l'échéance :	1000 € + 400 € = 1400 €

Taux de rendement de 4,30 %

Ces exemples ne sont fournis qu'à titre indicatif.  
Ils ne peuvent refléter aucune performance passée  
et ne préjugent pas des performances futures.

(1) Garantie du capital pour les investissements sur ARIMEO reçus au plus tard le 31/03/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 avril 2010 soit 1 000 €. Après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(2) Indice calculé hors dividendes. Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et de New York, Etats-Unis (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les placements basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

(3) Si la performance de l'indice entre le niveau final et le niveau initial est négative, elle sera retenue à 0%.

(4) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation de SOGECAP, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte. SOGECAP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions de marché.

# En bref

## Fiche technique de l'obligation - ARIMÉO\*

➤ <b>Avertissement</b>	ARIMEO <sup>(1)</sup> est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie de 8 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce placement que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. Si les coupures détenues sont revendues avant l'échéance, le prix de cession sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement attachée au placement à l'échéance. Ce produit est soumis aux termes et conditions du "SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus" dans le cadre duquel il est émis et aux conditions définitives y afférentes. Ce programme et les conditions définitives du placement sont disponibles sur le site "http://prospectus.socgen.com" ou sur simple demande. Le prospectus approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), le régulateur luxembourgeois, est valable pour une commercialisation en France, l'AMF ayant reçu la notification de la CSSF le 29 avril 2009.
➤ <b>Type du placement</b>	Obligation de droit français émise dans le cadre d'un programme d'émission EMTN (Euro-Medium Term Notes : titre de créance à moyen terme négociable émis en continu, assimilable à une obligation de droit français ; ses caractéristiques sont définies dans le cadre d'un programme d'émission).
➤ <b>Emetteur</b>	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale).
➤ <b>Garant</b>	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+). Le placement est exposé au risque de crédit de la Société Générale.
➤ <b>Eligibilité</b>	Compte-titres ordinaire et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
➤ <b>Devise</b>	Euro
➤ <b>Code ISIN</b>	FR0010820688
➤ <b>Période de commercialisation</b>	Du 4 janvier au 31 mars 2010, 12h inclus pour bénéficier de la garantie, le prix d'offre de l'obligation (998,98 € le 4 janvier 2010) progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,40% prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 6 avril 2010. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 31 mars 2010, 12h. Les conditions et calendrier propres à l'obligation ARIMÉO sont disponibles sur le site "http://prospectus.socgen.com".
➤ <b>Cotation</b>	Bourse du Luxembourg
➤ <b>Valeur nominale</b>	1 000 € le 6 avril 2010
➤ <b>Niveau de garantie à l'échéance</b>	100% de la valeur nominale <sup>(4)</sup>
➤ <b>Date d'échéance</b>	2 avril 2018
➤ <b>Durée de placement recommandée</b>	8 ans
➤ <b>Marché secondaire</b>	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix fermes de l'obligation pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
➤ <b>Minimum d'investissement</b>	Une coupure minimum (soit environ 1000 €) durant la période de commercialisation sur le compte-titres ordinaire. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats.
➤ <b>Frais d'investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le cadre d'un investissement sur le compte-titres ordinaire : aucuns</li><li>• Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats<sup>(3)</sup></li></ul> A titre informatif les droits d'entrée des principaux contrats Socgecap sont les suivants : - Séquoia : 4% pour les versements inférieurs à 3 650 euros / 3% pour les versements compris entre 3 650 et 15 240 euros / 2,50% pour les versements à partir de 15 240 euros. - Ebène et Ebène Capitalisation : 2,50% pour tous les versements.
➤ <b>Frais de sortie</b>	Néant
➤ <b>Commission annuelle pour distribution et autres tiers<sup>(4)</sup></b>	0,92% TTC du montant effectivement placé
➤ <b>Economie de l'investissement</b>	Le placement est adapté en cas d'anticipation d'une hausse des marchés actions de la zone euro. En contrepartie de l'abandon des dividendes de l'Indice DJ Euro Stoxx 50, le placement bénéficie à l'échéance : - de la garantie à hauteur de 100% du capital net investi <sup>(2)(5)</sup> , - de 100% de la performance positive de l'indice entre son niveau final et son niveau initial, retenue dans la limite de +85% (soit un TRAAB maximum de 8%) Le placement est exposé sur les marchés actions de la zone euro.
➤ <b>Description de la formule</b>	Faire bénéficier aux investisseurs le 2 avril 2018 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant : - de 100% de la valeur nominale <sup>(5)</sup> , - augmentée de 100% de la performance <sup>(5)</sup> de l'indice DJ Euro Stoxx 50, calculée entre son niveau final et son niveau initial et retenue dans la limite de +85% multipliée par la valeur nominale <sup>(5)</sup> . Si la performance de l'indice est négative, elle sera retenue à 0%. Niveau initial de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates du 6, 7, 8, 9 et 12 avril 2010. Niveau final de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés durant les 20 jours ouvrés entre le 26 février 2018 et le 23 mars 2018.
➤ <b>Synthèse des avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le capital net investi<sup>(2)</sup> est garanti à hauteur de 100% à l'échéance de la formule. L'investisseur a ainsi la certitude de ne pas voir son capital se dévaloriser.</li><li>• L'obligation bénéficie d'un mécanisme offrant une exposition directe à la hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (performance calculée hors dividendes) dans la limite de +85%.</li><li>• L'obligation est indexée sur l'indice DJ Euro Stoxx 50. Cet indice de référence est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.</li></ul>
➤ <b>Synthèse des inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le capital net investi<sup>(2)</sup> est garanti à hauteur de 100%. Elle ne bénéficie qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation et qui restent investies jusqu'à l'échéance<sup>(5)</sup>.</li><li>• La performance maximum pouvant être acquise à l'échéance est limitée à +85% soit un TRAAB maximum de 8%<sup>(2)</sup>.</li><li>• L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50.</li></ul>

### Les catégories de risques de produits financiers :

\* produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital à l'échéance. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit.

(1) Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce placement sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Tout investissement doit se faire sur la base des conditions définitives du produit et de la fiche produit pour le compte titres ou de l'annexe à la Note d'information reprenant les caractéristiques principales du produit pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remis par votre Conseiller en agence.

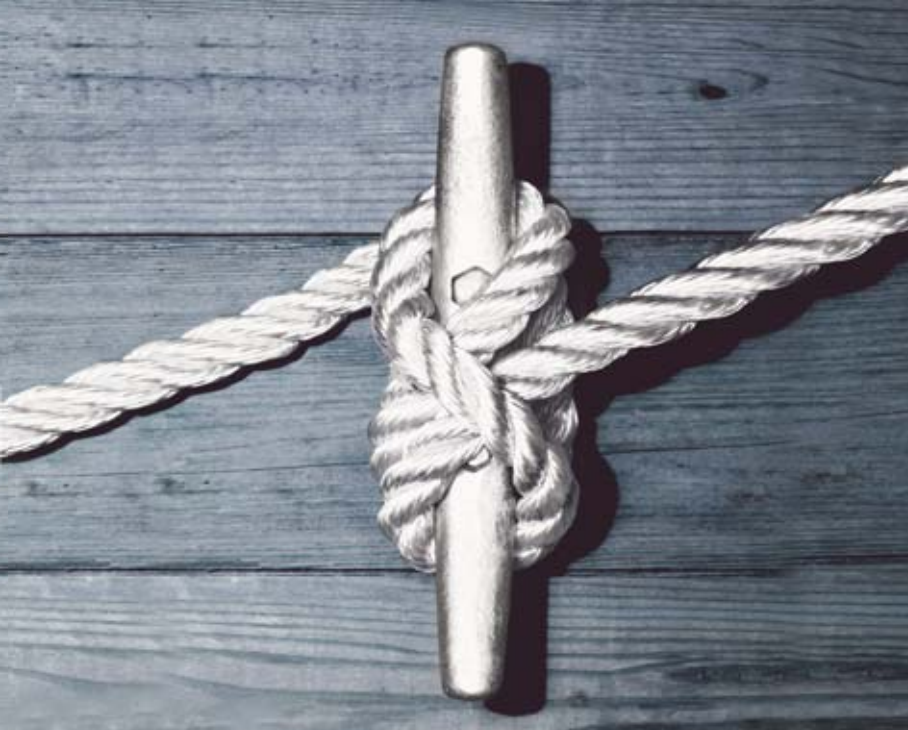
(2) Après frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation sur lesquels a été réalisé l'investissement.

(3) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives d'ARIMEO. Ces unités de compte ne sont accessibles que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des Assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex - Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles 61, rue Taibout - 75009 Paris. Ces contrats d'assurances sont présentés par la Société Générale en sa qualité d'Intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022493).

(4) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit

(5) En cas de rachat avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas.

**Nous vous invitons à prendre connaissance des caractéristiques spécifiques du placement en vous référant aux "conditions définitives". L'attention du public est attirée sur la rubrique facteurs de risque présentée dans le prospectus. Tout investissement doit également se faire sur la base de la fiche produit pour le compte titres et de l'annexe à la note d'information pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.**



## Comment vous informer sur ARIMÉO ?

Vous pourrez obtenir toutes les informations sur ARIMEO auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr).

Soucieux de vous faire bénéficier de notre expertise et de vous guider dans vos choix d'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

### [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr)

**Votre banque sur Internet** ■

Où que vous soyez et à toute heure, vous accédez à l'ensemble des services et produits de la Société Générale. Outre vos opérations courantes, vous pouvez consulter votre portefeuille-titres, votre contrat d'assurance vie, transmettre vos ordres de bourse et obtenir des informations sur vos titres et/ou OPCVM. Vous avez également la possibilité de déterminer et consulter votre profil d'investisseur.

**Abonnement : gratuit** (auprès de votre Conseiller en agence)<sup>(1)</sup>

(1) Hors coût de connexion

 **3933**

0,34 € TTC/mn ■

**Votre banque**<sup>(2)</sup>  
**par téléphone**

6 jours sur 7 de 8 h à 22 h

(2) Depuis l'étranger : (+33) 176 77 3933 - Tarif au 01/12/2009 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine.

Des Conseillers Société Générale spécialisés sont à votre disposition 6j/7 de 8h à 22h (hors jours fériés) pour vous donner des informations sur vos OPCVM et/ou titres français ou étrangers et transmettre vos ordres de bourse.

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans l'un des produits, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de la Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société Générale. Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des entreprises d'Investissement.

Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance et de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

Société Générale, DCMA/MOP - Tour Granite - 75886 PARIS cedex 18, S.A. au capital de 981 064 13750 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 PARIS - Dialogues - photo : Getty - Masterfile - Réf : 143296 - Janvier 2010.

[particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)

